

Monsieur et Madame Gilbert DUGUE
12, Rue de la Guyonnerie
91440 - Bures sur Yvette
☎ : 01.69.07.25.26

Monsieur Alain RUBY
Commissaire enquêteur
Mairie de Bures sur Yvette
45 rue Charles de Gaulle

91440 Bures sur Yvette

Bures sur Yvette, le 18 mars 2018

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de la révision du PLU de la commune, nous avons constaté que notre parcelle de terrain située rue de la Guyonnerie et cadastrée AB 7 d'une surface totale de 4 340 m², vient d'être déclassée en zone N alors qu'elle était en zone AUP donc constructible.

Nous en sommes surpris et effarés, pour ne pas écrire en colère.

Il nous apparaît que d'autres possibilités soient envisageables :

1°) Notre terrain est limitrophe (en partie Est) du terrain déjà classé en zone N et appartenant à la commune de Bures sur Yvette. Il suffit de décaler l'emprise du chemin piétonnier prévu sur notre terrain de quelques mètres (venez voir sur place) pour que sa réalisation soit possible sans déclasser notre terrain. Un chemin piétonnier de 4 mètres de large est largement possible sans « abîmer » ni l'environnement ni la faune et la flore.

2°) Notre terrain est limitrophe (sur la partie Ouest) d'autres terrains appartenant actuellement à la zone AUP dont l'emprise au sol à la construction est de 20%. Pourquoi ne pas rattacher notre terrain à ces derniers. Ce rapprochement permettrait de prévoir un projet immobilier d'ensemble plus important sans dénaturer l'environnement ... ce qui correspond bien aux projets de la municipalité de faire des pavillons de haut de gamme avec des surfaces importantes.

Cependant, il faut bien prévoir de maintenir l'emprise à 20 % et non à 13% comme prévu dans la zone UD2 du nouveau PLU.

Par ailleurs, nous avons constaté, que le nouveau PLU prévoyait de créer une protection du Bois de la Guyonnerie en interdisant toute construction sur une bande de 40 mètres sur la partie Nord (où nous nous situons).

Cette décision, qui n'est pas prévue apparemment par des textes réglementaires, n'est pas justifiable.

En effet, tous les propriétaires de la partie Nord (où nous nous situons) protègent le bois par un maintien de la végétation et un entretien régulier.

Cette décision revient à dévaloriser toutes les parcelles de cette rue puisque certains propriétaires ne pourront plus construire sur près de la moitié des terrains.

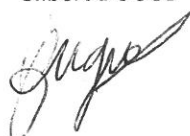
C'est pourquoi, nous souhaitons que la révision du PLU tienne compte de ces remarques et plus particulièrement, nous insistons sur ce point, pour que notre terrain soit compris dans une zone de construction globale avec les autres terrains antérieurement en zone UAP.

La non réalisation de ce point particulier nous obligerait à envisager une procédure judiciaire car nous serons totalement « dépossédés – aucune valeur du terrain ne pouvant être obtenue » d'un bien issu de notre famille.

Nous vous remercions, Monsieur le Commissaire enquêteur, de votre attention et de formuler une remarque positive dans votre rapport pour faire rectifier le PLU.

Nous vous prions de croire à nos respectueuses salutations.

Gilbert DUGUE



Pierrette DUGUE

